

Zeitschrift: Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1984)

Rubrik: Mandates, conseils, expertises

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. Mandats, conseils, expertises

Un tiers de notre temps de travail est consacré aux activités de conseil. Il nous mènerait trop loin d'énumérer les innombrables cas particuliers dans lesquels la FSPAP a été consultée. Qu'il s'agisse d'autorités communales, d'organisations de protection régionales et locales et d'offices cantonaux et fédéraux, à tous la Fondation a fourni documents, adresses, indications de lieux, matériels illustrés etc. On nous a très souvent demandé des conseils sur les démarches à entreprendre. C'est toujours plus fréquemment aussi que des écoles et institutions de formation nous demandent du matériel spécifique et spécialisé pour l'enseignement (photographies, textes, exemples de plans, informations pour l'organisation d'excursions et de semaines de travail).

Il n'est guère possible en général de dresser une facture pour ce travail pourtant intensif. Les petites collectivités, les petites écoles ont rarement budgété des moyens pour le paiement d'expertises et de documentation. On n'y pense que lorsqu'il y a le feu aux poudres. Les personnes privées et les petites organisations au service d'un idéal mettent à disposition leur temps et leur travail, à titre gracieux le plus souvent, mais ne disposent pas des moyens financiers nécessaires.

La demande croissante de services de cette nature, gratuits le plus souvent, montre à quel point il est indispensable qu'une organisation de protection du paysage indépendante, et dotée de moyens financiers et de personnel suffisants, existe à l'échelon national.

3.1 Sauvegarde des paysages cultivés traditionnels

Sur mandat des offices fédéraux de l'aménagement du territoire et des forêts (division pour la protection de la nature et du paysage), la FSPAP a élaboré sous ce titre une étude fondée sur de nombreux exemples. Elle traite moins de ces paysages ou de leur protection que de leur sauvetage dont l'existence dépend directement de certains modes de travail ou de techniques agricoles en voie de disparition du fait des conditions agroéconomiques actuelles. Des mesures de conservation spécifiques sont par conséquent proposées.

Les exemples choisis sont les suivants:

- Prairies immergées du Langetental, Langenthal BE
- Vignoble en terrasses, bord du lac de Biemme, Douanne BE
- Labours en billions de Haute Thurgovie, Zihlschlacht TG
- Système d'irrigation par les bisses, Valais central, Erschmatt VS
- Cultures d'altitude en terrasses, Basse-Engadine, Ramosch GR

- Châtaigneraies du Val Bregaglia, Castasegna GR
- Haies et bosquets du Val de Travers, Travers NE

La FSPAP a l'intention d'élaborer une version abrégée et populaire de ce travail et de la faire parvenir à une large cercle de communes, écoles et organisations diverses. Dans la mesure où les moyens nécessaires pourront être réunis, il est également prévu de consacrer à ce thème une petite exposition et un film.

Nous remercions ici les offices fédéraux de l'aménagement du territoire et des forêts de nous avoir confié ce mandat grâce auquel cette étude a été réalisée.